



Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES
16, rue Evariste FEBVRE

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 085-218502003-20230110-202301001A-DE



Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, Mme Claudie BONNAMY, Mme Jacqueline FERRÉ, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :

Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Absents : Mme Françoise THEVENIN et M. Luc CHAUVET

Mme Françoise THEVENIN donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER.

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 5 janvier 2023

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT **Monsieur Thierry ROBERT** est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal

PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « LE PAIN » ET ENQUÊTE PUBLIQUE

[N° 2023.0110.001](#)

Monsieur le Maire expose un projet de cession d'une voie communale située au lieu-dit le « Pain ». Plusieurs riverains se sont portés acquéreurs de cette dernière.

Cette voie communale n'est en effet plus affectée à l'usage du public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Monsieur le Maire précise que cette partie du domaine public n'est plus entretenue depuis longtemps. Préalablement à la cession, la commune devra procéder au déclassement de la voie communale. (voirie communale - plan annexé à cette délibération)

Pour cela, dans un premier temps, la commune va devoir réaliser le bornage du bien et lancer une enquête publique. Les modalités de cession de ce bien et la prise en charge des frais seront vues ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Demande à Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique pour déclassement, en nommant un commissaire enquêteur et en publiant l'avis d'enquête.

Emet un avis favorable à la cession de la voie communale située au lieu-dit « Le Pain » aux propriétaires riverains.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.